

Arrêté définissant les secteurs dans lesquels la présence de la loutre d'Europe et du castor d'Eurasie est avérée dans le département du Cher

ARRÊTÉ N°DDT-2024-172 définissant les secteurs dans lesquels la présence de la loutre d'Europe et du castor d'Eurasie est avérée dans le département du Cher pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

[Arrêté n°DDT-2024-172](#) (.pdf - 220.24 Ko)